

Québec, le 14 septembre 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 8 juin dernier, le député de Taschereau inscrivait au feuilleton une question à mon attention concernant les démarches entreprises par Filaction pour récupérer les biens de la Route de Champlain financés dans le cadre du Fonds tourisme PME s.e.c. à la suite de la cessation de ses activités. Plus précisément, il est question de savoir si une intervention de ma part est envisageable afin de faire cesser ces démarches dans l'objectif que l'organisme puisse liquider lui-même ses actifs et obtenir des liquidités pour payer ses anciens employés qui seraient demeurés impayés.

Je tiens d'abord à préciser que je suis très sensible à la situation vécue par les employés de la Route de Champlain. Toutefois, un jugement ayant été rendu en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, il n'est malheureusement pas dans mon pouvoir d'intervenir dans ce dossier.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre du Tourisme,



CAROLINE PROULX